

Moody sur mesure

arts plastiques & culinaires

CONDITIONS GENERALES – 2020

Devis

Se référant à une offre numérotée, le devis sert de base à la facturation. Il est réalisé à titre indicatif. Les présentes conditions générales sont réservées. Le devis doit être signé par le client.

Nombre de convives

Le nombre de convives est indiqué sur le devis.

Une éventuelle modification du nombre de convives doit être communiquée au plus tard à Moody-sur-mesure :

- 7 jours ouvrables avant la manifestation si le nombre de personnes est en-dessous de 50
 - 12 jours ouvrables avant la manifestation si le nombre de personnes est égal ou au-dessus de 50
- Si ces délais sont respectés, le nombre de convives confirmé servira de base à la facturation.

Marchandise de saison

Moody-sur-mesure se réserve le droit de changer des mets en fonction de l'offre du marché et vous en avise avant la manifestation. Les prix figurant sur les offres plus de 2 mois à l'avance sont susceptibles de fluctuer selon le marché.

Boissons

Si prévues, les boissons sont estimées dans l'offre et dans le devis. Moody-sur-mesure facture selon devis, sauf si la consommation de boissons réelle est supérieure, auquel cas la facturation sera adaptée en conséquence.

Dégustation

Une dégustation de mets sera facturée qu'à 50% si ultérieurement le devis est accepté par le client ; seules les boissons du repas seront à payer le jour-même de la dégustation. Si le mandat est refusé par le client, la dégustation sera intégralement facturée.

Staff

Le temps de travail du staff est estimé dans l'offre. Si l'heure de fin de service indiquée ne peut pas être respectée pour quelque raison que ce soit, chaque heure supplémentaire sera facturée.

Casse ou perte de matériel

Moody-sur-mesure fournira au client, après l'événement, une liste du matériel cassé ou manquant, afin qu'il puisse soit, faire marcher son assurance, soit dédommager directement Moody-sur-mesure.

Frais d'annulation pour événement de moins de 10'000.- selon devis

- Plus de 7 jours ouvrables avant l'événement : 60% du devis
- Plus de 2 jours ouvrables avant l'événement : 80% du devis
- Moins de 2 jours ouvrables avant l'événement : 100% du devis

Frais d'annulation pour événement de 10'000.- à 50'000.- selon devis

- Plus de 12 jours ouvrables avant l'événement : 60% du devis
- Plus de 5 jours ouvrables avant l'événement : 80% du devis
- Moins de 5 jours ouvrables avant l'événement : 100% du devis

Acompte, facturation et paiement

A la signature du devis, un acompte d'un tiers du devis est demandé pour les événements de moins de 3'000.- et de 50% pour les événements au-delà de 3'000.-. Les factures sont payables à 10 jours après la date de facturation.

En cas de litige, le for juridique est à Lausanne